

CTSD 13.11.14

Déclaration FSU

Madame l'inspectrice d'académie, mesdames et messieurs,

Nous sommes réunis ce jour pour discuter des modalités de récupération des heures supplémentaires que sont amené à faire personnels remplaçants et les compléments de service. Car, c'est là une des incidences de la réforme des rythmes scolaires, qui comme nous ne cessons de le répéter était mal préparée, mal financée.

Nous regrettons aujourd'hui de ne pas pouvoir travailler dans la foulée sur le temps de travail de tous les personnels enseignants, car celui-ci ne cesse d'augmenter et il serait temps pour notre administration d'envisager des simplifications a minima administratives. « Les enseignants des écoles français font beaucoup d'heures, dont beaucoup ne sont pas reconnues par l'institution » constate l'OCDE dans un rapport récent. Face aux inégalités sociales croissantes, le métier est devenu de plus en plus complexe. Et avec les temps de transition induits par la réforme des rythmes scolaires, le conseil école-collège, les injonctions hiérarchiques soumises à des délais très courts, le cadre des 108h explose. Les APC, à la limite des temps scolaire et périscolaire, sont le plus souvent vécues comme une contrainte supplémentaire. Le travail en petits groupes doit pouvoir se faire sur le temps de classe. L'intérêt pédagogique des APC est loin d'être partagé. Reliquat de l'aide personnalisée, ce dispositif ne répond ni à la difficulté scolaire ni à l'ambition d'ouverture culturelle.

Dans ce cadre, le SNUipp-FSU demande que les 108 heures soient laissées à disposition des équipes pédagogiques qui en définiront elles-mêmes les contenus pour permettre une première reconnaissance de la globalité de leur travail.

Revenons à notre réflexion d'aujourd'hui qui montre s'il en était besoin que cette réforme a été bricolée à la hâte , à tel point qu'il semblerait que notre administration n'ait même

pas prévu les incidences sur le travail réel des personnels. Ainsi, à l'heure où notre département manque cruellement de moyens, notamment en moyens de remplacement, nous voilà dans une situation quasi ubuesque où nous allons, d'une certaine façon, organiser le non remplacement.

Aussi, nous regrettons que la nécessité de continuité du service publique d'éducation soit à géométrie variable, cette continuité invoquée pour refuser des temps partiels, pour restreindre le droit syndical, pour refuser des autorisations d'absences, ou bien encore pour restreindre la mobilité en refusant des détachements... qu'en est-il de cette continuité alors que nous allons aujourd'hui valider le non remplacement ? Qui remplacera qui, quand les personnels remplaçants seront en récupération ?

Pour autant, que les choses soient claires, les représentants du SNUipp-FSU77 vont tenir leur rôle de représentants du personnel en défendant au mieux les intérêts des personnels concernés dans le cadre d'une réforme qu'ils n'acceptent toujours pas, particulièrement dans un contexte de contrainte budgétaire accru qui laisse planer le doute sur la perennité des fameuses activités péri-scolaires qui devaient se mettre en place dans toutes les communes afin d'offrir des activités de qualité sur tout le territoire ...

Nous continuons de demander le retour d'un cadre national horaire, et de cesser ce qui selon nous participe à l'effritement du cadre national qui doit être celui du service public d'éducation .

C'est pourquoi, nous vous soumettrons quelques interrogations sur des points discutés lors du GT du 17 octobre et pourtant absents du document préparatoire, comme la possibilité de saisir l'autorité départementale en cas de désaccord sur le décompte des heures, ou bien le fait de pouvoir fixer les moments de récupération. Tout en regrettant, la tenue tardive de ce CTSD, qui ne favorise pas la récupération de l'ensemble des heures supplémentaires des mois passés. Nous veillerons à ce qu'aucun de nos collègues ne soient lésés.

Enfin, nous rappelons ici que le SNUipp-FSU revendique une dotation exceptionnelle en Seine et Marne, permettant de rattraper le retard pris en terme de taux d'encadrement,

ce qui nous permettrait notamment d'envisager les remplacements de manière plus sereine !

C'est pourquoi nous appelons nos collègues et ceux de l'académie, à se mettre en grève le 20 novembre prochain dans le cadre de la semaine d'actions FSU pour la défense de la fonction publique.